



**Extrait de procès-verbal de la séance  
du Conseil communal du 06 octobre 2021**

Préavis no 2021/17

**Concernant la mise en place et financement du Fonds communal pour l'énergie et  
le développement durable (Fonds durable)**

Le conseil communal de Bex,

- vu le préavis municipal;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette requête ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- après refus par 11 oui, 32 non et 7 abstentions de l'amendement N°1

décide à l'unanimité moins 2 abstentions

- a) de ratifier le règlement du « Fonds communal pour l'énergie et le développement durable (Fonds durable)»

Ainsi délibéré en séance du 6 octobre 2021

Au nom du Conseil communal :

Le Président :

Baptiste Guérin



La Secrétaire:

Martine Payot



**Extrait de procès-verbal de la séance  
du Conseil communal du 06 octobre 2021**

Préavis no 2021/17

**Concernant l'amendement N°1 du préavis 2021/17 concernant  
la mise en place et financement du Fonds communal  
pour l'énergie et le fonds durable (Fonds durable)**

Le conseil communal de Bex,

- vu le préavis municipal;
- oui le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide par 32 non, 11 oui et 7 abstentions

- de refuser l'amendement N° 1 qui proposait de modifier l'article 6 du Règlement du Fonds communal pour l'énergie et le développement durable (Fonds Durable) en remplaçant « le délégué à l'environnement et au développement durable ou son remplaçant » par le « service technique »

Ainsi délibéré en séance du 6 octobre 2021

Au nom du Conseil communal :

Le Président :

Baptiste Guérin



La Secrétaire:

Martine Payot